



**EHPAD Le Grand Megnaud**  
**64 rue du Grand Megnaud**  
**63680 LA TOUR D'AUVERGNE**  
Tel : 04 73 21 52 17  
Siret : 26630796600017

DECISION N°19/2026

---

*PORTANT OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES POUR L'ACCÈS AU GRADE  
D'INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS 1<sup>ER</sup> GRADE*

---

**LE DIRECTEUR,**

- Vu le Code général de la fonction publique – livre 1<sup>ER</sup> portant droits, obligations et protections des agents publics ;
- Vu le Code général de la Fonction Publique – Livres II à VIII - articles portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu les articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique ;
- Décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » précise les données et les modalités de transmission du décret ;
- Vu la publication de vacance de postes sur le portail des concours de l'ARS en date du 7 mai 2026 ;
- Vu le tableau des emplois de l'EHPAD Le Grand Megnaud ;

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Un concours interne et externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir à **1 poste vacant d'Infirmier en Soins Généraux et Spécialisés 1<sup>er</sup> grade.**

Article 2 : Les candidats doivent être titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.  
Les candidats doivent également remplir les conditions énumérées aux article L321-1 à L321-3 du Code général de la fonction publique susvisé.

Article 3 : Les dossiers de candidature devront être adressés **au plus tard le 9 juin 2026 minuit**, le cachet de la poste faisant foi, à **M. Le Directeur – EHPAD LE GRAND MEGNAUD – 64 RUE DU GRAND MEGNAUD – 63 680 LA TOUR D'AUVERGNE.**

Les dossiers remis ou adressés, le cachet de la poste faisant foi, après la date limite ne seront pas acceptés.

Article 4 : Le dossier de candidature comprendra les pièces suivantes :

- Le dossier de candidature dûment complétée.
- Une lettre de motivation.
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi. Il sera joint les attestations des employeurs tant dans le secteur public que le secteur privé.
- Une copie du titre de formation mentionné à l'article L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.
- Une copie de l'attestation d'inscription à l'ordre des infirmiers.
- Une copie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne (recto verso) ou une copie du livret de famille.
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois mois à demander auprès des services du Casier Judiciaire National – 44079 NANTES Cedex 01, ou par internet sur <http://www.cni.justice.gouv.fr>.
- Pour les hommes nés avant 1980, fournir un justificatif du service national
- Pour les personnes de sexe masculin nées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1980, et pour les personnes de sexe féminin nées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1983, le certificat de participation à la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC) devra être fourni.

Le dossier devra impérativement être complet. Aucune relance ne sera effectuée dans le cas de pièces manquantes.

Article 5 : La sélection des candidats repose sur une épreuve unique portant sur l'examen du dossier des candidats visant à vérifier les titres détenus par ceux-ci, complétée par un entretien oral d'une durée maximale de trente minutes avec le jury, qui dispose à cet effet du dossier des candidats. La première partie de l'entretien est consacrée à un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes au plus, accompagné des pièces justificatives, constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience, les compétences mises en œuvre dans le cadre des activités exercées ainsi que les diverses formations professionnelles dont il a bénéficié. La seconde partie de l'entretien est un échange avec le jury visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, les compétences et les connaissances techniques qu'il a acquises au cours de son parcours professionnel, sa connaissance de l'établissement, son aptitude à exercer les actes mentionnés, pour les infirmiers en soins généraux, aux articles R. 4311-1 à R. 4311-10 et à l'article R. 4311-14 du code de la santé publique et dans les domaines prévus à l'article R. 4311-15 de ce code.

Une convocation pour l'épreuve sera transmise aux candidats.

A l'issue des entretiens, le jury arrête, en fonction de la note obtenus par les candidats, la liste des candidats admis en liste principale.

La liste des candidats admis en liste principale pourra comporter le cas échéant une liste complémentaire. La validité de la liste complémentaire cesse automatiquement à la date d'ouverture du concours suivant et, au plus tard, un an après sa date d'établissement.

La liste principale et la liste complémentaire, le cas échéant, feront l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

Article 6 : Composition du jury :

- le directeur de l'EHPAD de La Tour d'Auvergne,
- la cadre de santé de l'EHPAD de La Tour d'Auvergne,
- l'infirmière coordonnatrice de l'EHPAD de Rochefort-Montagne.

Article 7 : Calendrier prévisionnel de la sélection :

- examen des dossiers des candidats : 09 juillet 2026
- entretien avec les candidats : 09 juillet 2026

L'EHPAD LE GRAND MEGNAUD se réserve la possibilité de modifier la date communiquée.

A La Tour d'Auvergne, le 7 mai 2026





---

DOSSIER DE CANDIDATURE

---

**CONCOURS SUR TITRES**

**INFIRMIER EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES 1<sup>ER</sup> GRADE**

**OUVERT PAR L'EHPAD de LA TOUR D'AUVERGNE**

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 9 juin 2026**

**1. IDENTIFICATION :**

Nom d'usage (majuscules) .....

Prénoms ..... Nom de famille (de naissance) .....

Date de naissance ..... Âge .....

Lieu de Naissance .....

Adresse : N° ..... Rue .....

Complément d'Adresse : .....

Commune ..... Code Postal .....

Téléphone (Facultatif) .....

**1. SITUATION :**

Situation de Famille <sup>(1)</sup> :

Célibataire  Marié(e)  Concubin(e)  Séparé(e)  Divorcé(e)  Veuf(ve)  Pacsé(e)

Situation Militaire <sup>(1)</sup> :

Non appelé  Sursitaire  Dispensé  Réformé  Exempté  Libéré

Autres

Statut actuel <sup>(1)</sup> :

**FONCTION PUBLIQUE**

Fonctionnaire (titulaire, stagiaire, élève)

Versant :      FPH      FPT      FPE

Catégorie :    A        B        C

Grade : \_\_\_\_\_

Contractuel

Militaire :    officier            sous-officier    du rang

Autres

**HORS FONCTION PUBLIQUE**

**2. DIPLOMES :**

..... Année : .....

..... Année : .....

..... Année : .....

(1) Cocher la case correspondante

Je soussigné (e)..... certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts et m'engage à fournir les pièces destinées à compléter mon dossier de candidature, dès que l'administration m'en aura fait la demande.

Je reconnais,

- Qu'en cas de succès au recrutement, je ne pourrai être nommé(e) que si je remplis toutes les conditions exigées statutairement,
- Que toute déclaration inexacte ou incomplète de ma part me fait perdre le bénéfice de mon éventuelle admission.

A....., le..... 2026

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »

### **Liste des pièces constituant le dossier de candidature**

Le dossier de candidature comprendra les pièces suivantes :

- Le dossier de candidature dûment complétée.
- Une lettre de motivation.
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi. Il sera joint les attestations des employeurs tant dans le secteur public que le secteur privé.
- Une copie du titre de formation mentionné à l'article L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.
- Une copie de l'attestation d'inscription à l'ordre des infirmiers.
- Une copie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne (recto verso) ou une copie du livret de famille.
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois mois à demander auprès des services du Casier Judiciaire National – 44079 NANTES Cedex 01, ou par internet sur <http://www.cnj.justice.gouv.fr>.
- Pour les hommes nés avant 1980, fournir un justificatif du service national
- Pour les personnes de sexe masculin nées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1980, et pour les personnes de sexe féminin nées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1983, le certificat de participation à la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC) devra être fourni.

**Tout dossier incomplet sera éliminé de la sélection. Aucune relance ne sera effectuée dans le cas de pièces manquantes.**